

Appel d'urgence pour les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient

UNE MOBILISATION INTERNATIONALE

Le 8 septembre 2015, la *Conférence internationale sur les victimes de violences ethniques ou religieuses au Moyen-Orient*, organisée à Paris, a proposé un plan d'action ambitieux pour assurer la protection des personnes parmi les plus vulnérables aux crises qui déchirent cette région du monde.

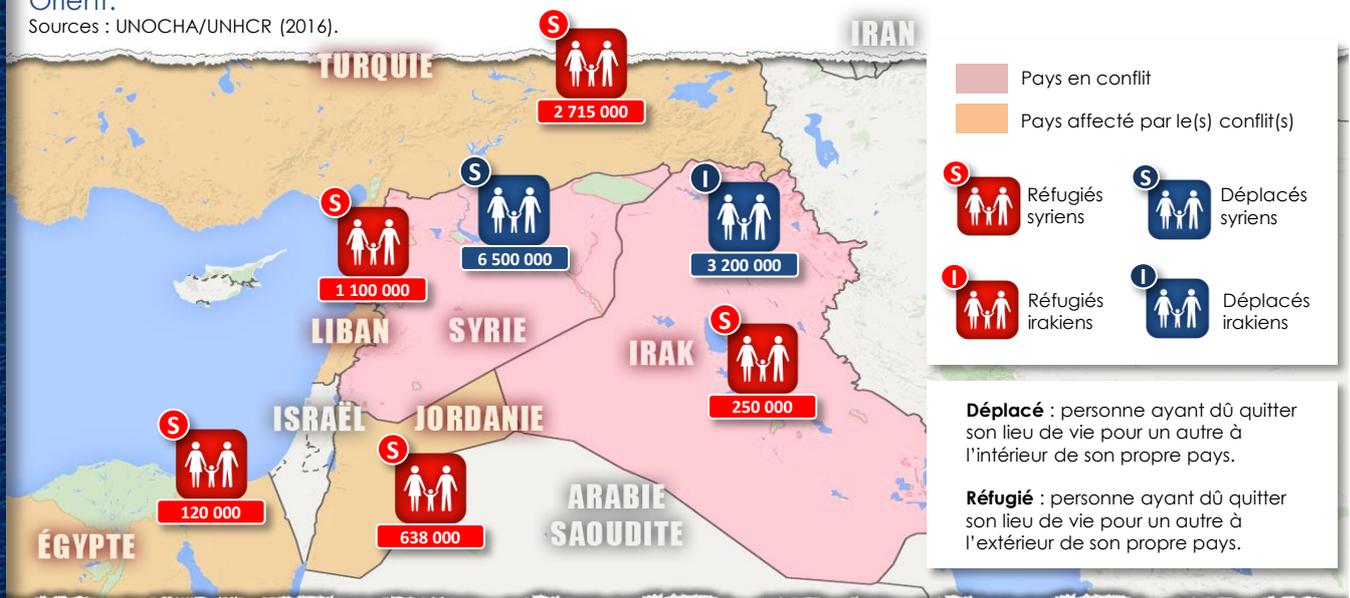


Dans ce cadre, le gouvernement français a décidé de consacrer dix millions d'euros à l'aide aux **communautés victimes de violences ethniques ou religieuses**. Ces fonds sont destinés à soutenir les personnes réfugiées ou déplacées, qui ont dû fuir leur lieu de vie à la suite de menaces graves ou de violences, parfois extrêmes, liées à leurs croyances ou leur appartenance ethnique. L'objectif est double :

- assurer à ces personnes des conditions de vie décentes dans leur nouvel environnement et renforcer leur capacité de résilience face aux épreuves qu'elles ont à traverser ;
- à terme, les accompagner dans leur réinstallation volontaire sur leur lieu de vie d'origine, lorsque que les conditions de retour seront réunies.

En 2015, les contributions de plusieurs collectivités territoriales se sont ajoutées à celle du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) pour venir en aide à ces minorités menacées. Alors que les besoins ne cessent d'augmenter, le MAEDI sollicite cette année encore le soutien des collectivités territoriales pour répondre ensemble aux besoins des minorités du Moyen Orient.

Sources : UNOCHA/UNHCR (2016).



Les conflits en Syrie et en Irak ont causé entre 250 et 300 000 victimes en moins de cinq ans, et conduit plus de quatre millions de personnes à fuir leur habitation pour trouver refuge dans les régions ou pays voisins, ou tenter de rejoindre l'Europe au péril de leur vie. Parmi ces réfugiés et déplacés, les personnes issues des minorités ethniques ou religieuses (Chrétiens, Yézidis, Shabaks, Turkmènes, etc.) sont particulièrement vulnérables. Victimes de persécutions systématiques, voire de tentatives d'épuration ethnique ou religieuse, elles constituent la cible première des groupes armés extrémistes au Moyen-Orient.

➤ QUELLE AIDE APPORTER À CES POPULATIONS ?

L'aide française apportée aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient est destinée à la Syrie, à l'Irak et aux pays du Moyen-Orient accueillant ces populations. Elle doit permettre de répondre aux besoins prioritaires des minorités dans les domaines suivants :



les conditions de logement temporaire, à travers des programmes de soutien à la gestion des camps ou d'amélioration de l'habitat urbain informel ;



l'accès aux soins, par la création de nouveaux centres de santé dans les zones de concentration des populations réfugiées ou déplacées et, à terme, la réouverture des centres dans les zones de retour ;



l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, afin de faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail et ainsi renforcer la résilience des ménages ;



l'aide au retour, par des actions d'appui ciblées et la lutte contre les dangers explosifs (séances de prévention et de sensibilisation, campagnes de déminage et de dépollution) dans les zones de réinstallation ;



la lutte contre l'impunité des auteurs de violences, à travers un travail préparatoire (collecte d'informations et de témoignages) qui facilitera les actions en justice.

➤ COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

Le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MAEDI s'investit déjà en faveur de ces minorités : programmes d'accès aux soins et de protection en Syrie, en Irak et au Liban, livraisons de fret humanitaire au Kurdistan, soutien du camp de déplacés de Bardarash (qui accueille près de 12 000 personnes de la minorité *shabak*).

Des collectivités territoriales et établissements publics ont déjà répondu favorablement à cet appel, comme les régions PACA et Midi Pyrénées, le Conseil Général de Haute Garonne, la Ville de Paris. Grâce à leurs soutiens, des projets ont pu être conduits en **Irak** (réhabilitation du système d'eau et d'assainissement et construction d'une école dans le camp de Bardarash, aménagement de logements pour la minorité chrétienne à Erbil), au **Liban** (projets favorisant la cohésion sociale entre les communautés par le biais d'actions éducatives et de soutien psycho-social) et en **Syrie** (appui à des centres de santé primaire).

Pour continuer à répondre aux besoins croissants, les collectivités peuvent contribuer au FACECO, le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, en précisant l'affectation « pour les minorités du Moyen-Orient ». Les projets seront sélectionnés par le CDCS en fonction des besoins identifiés sur le terrain par les organisations humanitaires, en liaison avec les populations bénéficiaires. Un comité de liaison associant les contributeurs et les opérateurs valide les orientations stratégiques et assurera le suivi des opérations.



➤ CONTACT

Laurence LOCHU

relations avec les collectivités territoriales

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international,

Centre de crise et de soutien, Mission pour l'action humanitaire

37 quai d'Orsay – 75700 PARIS 07 SP

Courriel : mah.cdc@diplomatie.gouv.fr – Tél. : +33 (0)1 43 17 74 17

FACECO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

diplomatie.gouv.fr